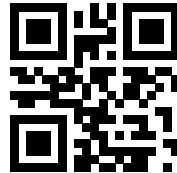


GMPI 2023 SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 30 novembre 2022 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE THOR du 21 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **GMPI 2023**

Siège : 120 allée du Mistral, ZA LA Cigalière IV, 84250 LE THOR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- La vente sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, de tous immeubles.
- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, d'alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;



Ecrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2022

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou pouvant lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation y compris la souscription de tous crédits ou l'octroi de toutes garanties sous quelque forme que ce soit.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société GMPI, société par actions simplifiée au capital de 3 830 000 euros, dont le siège social est 120 allée du Mistral - ZA La Cigalière IV, 84250 LE THOR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 494 921 521 AVIGNON, représentée par la société GROUPE NEO, présidente.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AVIGNON.

POUR AVIS

Le Président

3955096

Publié le 30/11/2022